



Autorisation de Travail Temporaire "salarié" - auto-entrepreneur

Par **NezhaO**, le **12/10/2009** à **09:58**

Bonjour,

J'ai un titre de séjour temporaire 'salarié';

1ère délivrance en mars 2008.

le 1ère renouvellement en mars 2009 pour une durée de 1 an.

Je suis en CDI au 3/5.

Je voudrais me mettre en auto-entrepreneur.

Est-ce que mon titre de séjour me donne le droit de me mettre en auto-entrepreneur.

Sinon, que dois-je faire pour me mettre en auto-entrepreneur tout en gardant mon poste et la possibilité d'être salarié.

Je vous remercie d'avance.

Cordialement,